**6127**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 21 décembre 2007 portant**

**1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services ;**

**2. modification du Code pénal ;**

**3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance**

Le projet de loi a pour objet de modifier la loi du 21 décembre 2007 portant sur l’égalité de traitement entre femmes et hommes dans l’accès à des biens et services et la fourniture de biens et services. La loi précitée a transposé la directive 2004/113/CE du Conseil européen du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l’égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l’accès à des biens et services et la fourniture de biens et services. Elle instaure, au même titre que la directive, aux côtés de quelques exceptions, un principe général d’égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l’accès à des biens et services et la fourniture de biens et services dans tous les domaines à l’exception de ceux (spécifiquement stipulés par la loi, comme par la directive elle-même) :

* ayant trait aux questions relatives à l’emploi, au travail et au travail non salarié dans la mesure où elles sont régies par d’autres lois,
* et ayant trait au contenu des médias et de la publicité et à l’éducation.

Lors des travaux d’élaboration de la directive, ces domaines ont été spécifiquement exclus au motif d’un désaccord total entre parties et acteurs concernés; une réglementation des médias ayant été considérée comme interférence avec la liberté fondamentale et la pluralité des médias, l’éducation étant déjà légiférée par d’autres dispositions européennes et nationales existantes.